

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

6 177000 000348

La Voix

du Consommateur

Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

LOI DE FINANCES 2024

Le texte toujours pas déposé



Selon la constitution, le projet de loi des finances (PLF) doit être déposé au parlement au moins 15 jours avant l'ouverture de la session de novembre. Depuis plusieurs années, ledit texte arrive systématiquement hors délai sur la table des sénateurs et députés. Est-ce une stratégie du gouvernement pour empêcher ces élus de la nation d'examiner minutieusement ce volumineux texte et d'exercer leur pouvoir d'amendement ? Cet alarmant retard du dépôt du PLF 2024 contraint aussi la société civile à être attentiste face à une loi de finances qui risque d'être antisociale.

Page 3

BARRAGE DE NATCHIGAL

"Le spectre d'une criminalité financière"



L'expert Siméon Wachou y décèle un crime contractuel mettant en mal les intérêts de l'État.

Page 7

VINCENT SOSTHÈNE FOUDA

Page 11

"Le Canada doit payer aux Africains une taxe"



Pour l'universitaire, cette immigration choisie conduit à la fuite des cerveaux et au dépeuplement.

VISITE D'ENTREPRISE

Page 9

Les leaders du mouvement consommériste chez Cimencam



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

Finies les équations,
l'expert est la solution

SCB SUKUL
SCB SÉRÉNITÉ
SCB IMMO



CIÉTÉ COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital 10,54 milliards FCFA - RCCM N°09.5.132 - RC/YAO/2011/M/02 - Direction Générale : 530, Rue du Roi George I^{er}, 300 Douala (Cameroun)

www.scbcameroun.net

La qualité, ce n'est pas une
réparation rapide ou
temporaire, c'est un processus
d'amélioration continue.



EXCELLENT MOIS DE
NOVEMBRE

GS1 CAMEROUN vous souhaite de passer un mois de
Novembre qui vous rapproche de l'excellence.



www.gs1cm.org

Le texte toujours pas déposé

Selon la constitution, le projet de loi des finances (PLF) doit être déposé au parlement au moins 15 jours avant l'ouverture de la session de novembre. Depuis plusieurs années, ledit texte arrive systématiquement hors délai sur la table des sénateurs et députés. Est-ce une stratégie du gouvernement pour empêcher ces élus de la nation d'examiner minutieusement ce volumineux texte et d'exercer leur pouvoir d'amendement ? Cet alarmant retard du dépôt du PLF 2024 contraint aussi la société civile à être attentive face à une loi de finances qui risque d'être antisociale.



Cette année encore, députés et sénateurs devront, une fois de plus, subir des nuits sans sommeil pour examiner un document fondamental pour la bonne marche de la nation. Et, lorsqu'on sait qu'au-delà du projet de budget proprement dit, la loi des Finances est accompagnée d'une multitude d'annexes qui méritent aussi toute l'attention des élus, il apparaît que quelle que soit leur bonne volonté, les élus ne peuvent réellement procéder à un examen minutieux du projet de loi des Finances. Du coup il y a lieu de se demander si le gouvernement, qui n'est pas champion de la bonne gouvernance, ne fait pas express de déposer le projet de loi des Finances en retard.

Information du Parlement 12 annexes obligatoires à la loi des Finances

D'après la loi du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, une douzaine de document «sont obligatoirement joints au projet de loi de finances de l'année». Il s'agit d'un rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la Nation. Il comp-

rend notamment la présentation des hypothèses de la loi de finances et des projections y afférents ; une annexe présentant les perspectives d'évolution sur 3 ans, des dépenses publiques, en tenant compte des projections des équilibres budgétaires; une annexe détaillant les prévisions de recettes budgétaires selon la nomenclature budgétaire des recettes, la liste et l'évaluation par catégorie de bénéficiaires des impôts et taxes affectés à des personnes morales autres que l'Etat; une annexe présentant les dépenses de l'Etat par fonction, programme et objectif, avec les indicateurs de performance qui y sont associés; une annexe explicative développant pour chaque chapitre, les dépenses d'investissements et les dépenses courantes pour les deux années précédentes, l'année en cours et l'année considérée, par programme au sein des

sections fonctionnelles et, pour chacune d'entre elles, l'état de consommation des autorisations d'engagement depuis l'origine de chaque programme et les prévisions de consommation de crédits pour l'année en cours et l'année considérée par article budgétaire; une annexe présentant les dépenses des administrations par chapitre, par section et détaillée par article et paragraphe, pour l'année en cours et l'année considérée; une annexe détaillant le montant et l'utilisation des comptes spéciaux au cours des deux années précédentes, pour l'année en cours et les deux années à venir; une annexe détaillant les projets d'investissement; un état des opérations financières; une annexe présentant les concours financiers de l'Etat aux entreprises; une annexe présentant par ministère, les informations relatives à l'évolution des effectifs et

de la masse salariale; une annexe présentant l'état détaillé de la dette publique.

Avant l'adoption définitive de la loi, le texte soumis à l'examen du Parlement doit faire l'objet de discussion ou de débat. Cela passe d'une part par l'examen parlementaire de la loi de finances et l'exercice du pouvoir d'amendement d'autre part. Une fois déposés sur le bureau de l'Assemblée Nationale, le projet de loi de finances est examiné selon les modalités qui relèvent d'une part de l'adoption graduelle de la loi de finances et l'adoption par vote d'autre part.

Ainsi, il ressort de cette analyse que c'est à travers cette phase que le Parlement exerce la plénitude de sa fonction législative.

Luc Magloire Mbarga Atangana rend hommage à Sylvestre Naah Ondo

Le Ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, fils et élite du département de la Mefou-et-Afamba, a pris part ce samedi 18 novembre à une double cérémonie au village Nkolmevah, par Mfou. Il a d'abord assisté à l'inauguration de la Chapelle érigée en l'honneur de l'illustre patriarche Sylvestre Naah Ondo, ancien ministre et vice-président du Sénat, décédé le 12 janvier 2022; et s'est ensuite recueilli devant sa sépulture.

Luc Magloire Mbarga Atangana entretenait une relation fraternelle étroite avec le défunt patriarche, dont l'apport au développement de la Mefou-et-Afamba a été considérable. En rendant hommage à Sylvestre Naah Ondo, le Ministre du Commerce témoigne de la reconnaissance de toute une communauté envers cet homme exceptionnel qui a marqué l'histoire du département en particulier et du Cameroun en général.

A.M



Ce que je pense : Japoma au Cameroun sous l'effet Kanguka Chris Nkumbana

Les brebis de Jésus Christ ont-elles trouvé un nouveau Berger messie ?

La ville de Douala dans le secteur de Japoma, a connu une effervescence tous azimuts des populations venues s'abreuver à la source d'une nouvelle forme d'évangélisation populiste qui charrie autant de passions que de croyances religieuses.

Jamais la pénétrante Est de Douala n'a connu pareilles embouteillages monstres avant l'arrivée du nouveau Berger messie qu'est Kanguka chris nkumbana dans l'imagerie populaire des chrétiens Camerounais. Preuve s'il en était encore besoin, de l'influence des nouvelles églises dans les mentalités des chrétiens Camerounais de nos jours.

Qu'est-ce qui pourrait provoquer une telle confiance accordée par les chrétiens à un homme, la nouvelle coqueluche des brebis égarées Sanguka chris Nkumbana, sachant que la relation d'avec le sacré impose que c'est en Dieu et en son fils Jésus Christ seuls dont nous devons faire allégeance, confiance et voué une croyance sans faille ?

Répondre à cette question lancinante nous exige de regarder le problème de l'influence des nouvelles églises sur la conscience collective, sous deux prismes majeurs d'analyse.

Le premier prisme est d'ordre socioculturel et le second d'ordre socioéconomique.

S'agissant du prisme socioculturel, nous pouvons juste remarquer que la structure sociale Camerounaise est basée sur le magico religieux. En effet les populations Camerounaises dans leur ensemble fondent plus leur existence terrestre ainsi que leur vécu quotidien sur la croyance en Dieu et à la magie, plutôt qu'à la science et la rationalité.

C'est d'ailleurs l'une des causes de notre sous-développement endémique dans lequel nous nous retrouvons. Car, tout le monde, du petit marchand de chaussures, jusqu'aux intellectuels Camerounais, en passant par les Bayam Selam, les fonctionnaires et toutes les couches sociales qui composent la nation Camerounaise, tout le monde croit fermement aux miracles de la religion et de la magie dans leur mobilité sociale ascendante.

Par rapport au prisme socioéconomique, il se donne à observer que les églises traditionnelles semblent avoir perdu la face. Car, elles



ne donnent pas l'espoir et l'assurance escomptés par les hommes de vivre dans la quiétude morale et physique à travers les recettes correspondantes à la bonne prêche de ces églises qui parviennent à faire miroiter monts et merveilles aux populations.

Résultats des courses, on remarque la ruée vers les églises dites de réveil dans lesquelles les prophéties et les miracles de guérison ou ceux portés sur l'acquisition des richesses et biens matériels, sont vendus aux chrétiens Camerounais.

D'où leur propension à fréquenter ces nouvelles églises à la quête d'un nouveau cadre de vie qui leur propose des solutions adaptées à la lutte contre la misère exécration ambiante, dont les églises traditionnelles et la rationalité de la science n'ont pas pu leur procurer des solutions idoines adaptées à leurs souffrances.

Nous nous retrouvons dès lors dans une histoire où la culture de l'être et celle de l'avoir s'entrechoquent en mettant en exergue la recherche du poids et l'impact de la rationalité ou de la croyance en Dieu et à la magie sur la vie quotidienne. C'est là le vieux débat entretenu par les créationnistes (qui pensent que le salut est d'ordre de la croyance en Dieu) et les rationalistes (qui pensent que c'est par l'esprit scientifique et ses inventions et découvertes que nous devenons maîtres et possesseurs de la nature).

Ce qui pourrait s'avérer intrigant dans ces croisades religieuses, c'est l'aspect folklorique qui les entoure avec de nombreux curieux qui y vont sans véritable foi et conviction. Tels des moutons de Panurge, ils y vont sans se donner

des arguments plausibles pour la satisfaction de leurs demandes, ou l'atteinte des objectifs visés. Et trois jours après ces rassemblements, la vie reprend son cours normal, sans aucun impact dans la vie des promeneurs des croisades religieuses. Il faudrait bien se dire que la misère exécration ambiante fait féconder des envies particulières et bizarres qui poussent les êtres humains fragiles à une adoration poussée vers le magico religieux.

Lorsqu'on sait que la foi est d'abord une affaire de conviction individuelle dans la relation personnelle avec le sacré, il devient superfétatoire de penser que certains gadgets inhérents à la croyance en Dieu nous rapprocheraient mieux du sacré et de la vie éternelle.

C'est tout simplement déplorable dégueulasse écoeurant et ridicule à la limite. Ma position est que c'est le seigneur Dieu qui donne la vie. Et il

est impératif de croire en Dieu plutôt qu'aux hommes qui se donnent des attributs de divinités.

De tout ce qui précède, il y a lieu de reconnaître que c'est en Dieu et son fils Jésus Christ que nous devrions accorder notre croyance, et non à des hommes. Par ailleurs, il appert nécessaire de mettre la rationalité au centre de nos préoccupations existentielles majeures liées à la recherche scientifique des solutions adaptées à notre vie. Nous ne pourrions créer des richesses qu'à travers notre engagement à travailler pour les obtenir. Et Dieu et son fils Jésus Christ, en qui nous devrions accorder notre croyance nous aideront à renforcer notre spiritualité pour la rendre plus forte afin d'éviter d'être bernés par de nouveaux messies imaginaires.

Jean Paul Nna Mvondo philosophe psychopédagogue.



TRANSPORTS | CAMEROUN:

3,3 milliards de francs pour l'entretien de la voie ferrée

Le concessionnaire AGL indique avoir déjà réalisé d'importants travaux dans le même sens, l'année dernière.

Par Mon'Esse

La Cameroon Railways (Camrail) a annoncé la réception de nouveaux matériels destinés au renouvellement et à l'entretien de la voie ferrée, d'un coût total de 3,3 milliards de francs acquis «sur fonds propres».

Il s'agit notamment de 33.000 mètres linéaires et de 14 appareils de voie, les barres de rail devant permettre de conduire les travaux de maintenance courante du réseau sur les sections de voie ferrée Douala-Yaoundé et Belabo-Ngaoundéré, «en attendant le démarrage des travaux de renouvellement projetés par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux (AFD, BEI, Banque mondiale)».

Les 14 appareils de voie adaptés aux rails seront être déployés sur les voies principales de certaines gares du réseau, placés à la jonction de voies ferrées afin d'orienter les trains sur l'une ou l'autre des voies.



Cet investissement, précise Africa Global Logistics (AGL), procède d'un engagement de Camrail, concessionnaire du chemin de fer camerounais depuis 1999, dans le cadre du partenariat qui le lie à l'Etat du Cameroun, ayant déjà permis le renouvellement par le ministère des Transports de plus de 330km de voies ainsi que dans la rénovation de 224km, mais aussi la réhabilitation de 68 ponts ferroviaires et 1800 ouvrages hydrauliques.

«En 2022 seulement, Camrail

avec le soutien de son actionnaire AGL, a réalisé d'importants travaux, incluant la mise en place de 26.000m linéaires de rails de 54kg, l'injection de 60.000 traverses, ainsi que le bourrage mécanique lourd de 150 000 mètres linéaires de voie. Nous sommes ainsi engagés dans une démarche de modernisation du réseau ferroviaire camerounais. Nous l'avons démontré aux côtés de l'Etat, à travers l'introduction de traverses en béton bi-blocs et l'acquisition d'équipements modernes», a déclaré le direc-

teur général de Camrail, Pascal Miny.

Selon ce responsable, le transporteur continuera ainsi d'apporter sa contribution au développement et à la modernisation des infrastructures ferroviaires, ainsi qu'à l'amélioration de la connectivité du Cameroun et des pays de la sous-région tels que le Tchad, la République centrafricaine et le Nigeria, en cohérence avec la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030.

Doudou Afritude

Participation des Doudous Afritude au Festival "Bochum Total" en Allemagne (Juillet 2023).

La qualité appréciée au-delà de nos frontières !

NB: vos Doudous Afritude sont désormais disponibles au supermarché Super U Bali-Douala

Infoline : 6 96 76 26 45



BARRAGE DE NATCHIGAL

"Le spectre d'une criminalité financière "

L'expert Siméon Wachou y décèle un crime contractuel mettant en mal les intérêts de l'État.

La Criminalité contractuelle ces dernières années a fait son nid dans le cadre des opérations et transactions de nombreuses entreprises publiques Camerounaises.

Le crime contractuel, lequel est sous catégorie de la criminalité économique et financière s'analyse dans le cadre de l'expertise criminelle économique et financière comme tous comportements, actions et omissions frauduleux mettant à mal les intérêts de l'État dans la conclusion des contrats publics (contrat de construction des barrages, Marchés publics des travaux, contrats de partenariat Public / Privé, contrats de délégation de service public ..) et des contrats commerciaux par les entreprises publiques ayant le statut de société à capital public, société d'économie mixte voire d'Établissement public.

Le crime contractuel se décèle au détour de l'analyse de nombreux contrats négociés et conclus par les dirigeants desdites sociétés ou les Maîtres d'Ouvrages Publics avec leurs contractants locaux ou internationaux. Ces entreprises peuvent être amenées à négocier et conclure des contrats qui portent sur l'acquisition des biens et équipements, la réalisation d'ouvrages publics, la location d'engins, fourniture de matériel, transfert de technologie, exploitation des ressources naturelles etc...

Des investigations criminelles financières et économiques, il ressort que de nombreux contrats négociés et conclus par les dirigeants, préposés d'entreprises publiques Maîtres d'Ouvrages et Commission de passation et d'attribution des marchés publics sont susceptibles de baigner entière-

ment dans le crime en ceci que l'analyse des conditions et des circonstances de conclusion de ces contrats ne favorisent point nécessairement la préservation de l'intérêt général, de sorte que finalement le prix convenu dans lesdits contrats ne soit que l'aboutissement des arrangements mafieux intervenus entre les parties prenantes au (x) contrat (s).

Le crime contractuel se détecte aussi niveau des transactions et opérations passées par les dirigeants ou préposés d'entreprises publiques avec des entités offshore ne servant que de vecteur du crime. Ces entités créées dans la plupart du temps uniquement pour faciliter le mouvement des fonds n'ont en réalité aucune consistance économique traçable même si leur statut Juridique ne pose dans la plupart des cas aucune difficulté.

Ces entités ont des dénominations qui laissent souvent présager qu'il s'agit d'entreprises internationales spécialisées dans la conduite et gestion d'activités connues. Il n'en est rien car, les criminels tapis dans l'ombre et qui pilotent ces entités sont après investigations des personnes qui occupent dans les pays où elles se trouvent, des positions de pouvoir.

Elles sont les véritables propriétaires desdites entités quoiqu'elles soient représentées par des individus qui eux-mêmes ne sont pas conscients qu'ils sont au cœur d'une vaste organisation criminelle. Il s'agit des cartels qui s'établissent dans le monde pour siphonner dans de nombreux États des fonds publics. La loi aussi surprenant que cela puisse paraître est dans de nombreuses opérations et transactions impliquant la mobilisation des fonds publics un puissant vecteur du crime.

Les criminels ont compris depuis des lustres que pour montrer patte blanche il faut subtilement explorer et exploiter la loi. En matière fiscale par exemple, la fraude fiscale ou la fraude à la loi découle fondamentalement de

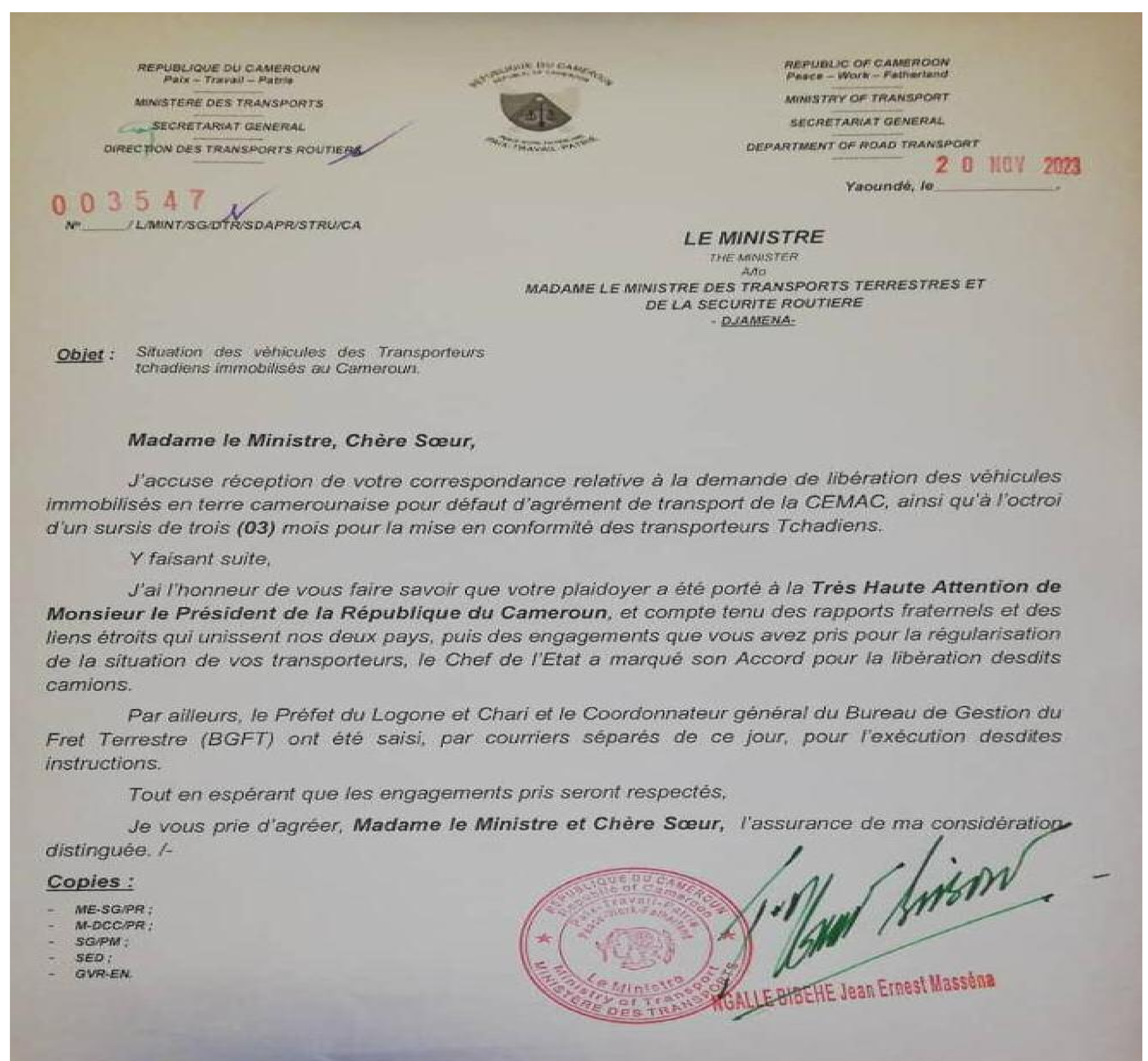
l'interprétation malveillante que fait le redevable d'un impôt, ce dernier interprète la loi de manière à trahir l'intention du législateur.

C'est le cas dans de nombreux secteurs de la vie publique où les fonds publics sont accessibles ou sont à la portée des Criminels, ces derniers ont vite fait de s'approprier la loi et se sont vite armés pour l'utiliser comme un facilitateur ou un vecteur du crime. Dans ce contexte pas étonnant que la Justice soit mise en déroute, elle qui ne jure que par la loi.

Difficile donc pour le Parquet ou le

Juge d'instruction de cerner le mécanisme et la dynamique criminels sous-tendant les dossiers qui leur sont portés. À l'intelligence criminelle économique et financière négative, il est urgent d'opposer une intelligence criminelle économique et financière éthique pour davantage renforcer la lutte contre la prédation au Cameroun.

Siméon WACHOU, Expert Criminel Assermenté de Justice, Expert en Intelligence économique et financière, Criminalistique.



EXAMENS DE PASSAGE ET CERTIFICATIONS

Pas de rattrapage pour les recalés !



C'est en toute fermeté que le Dr MANAOUA Malachie a fait connaître aux grévistes avec lesquels il a échangé le lundi 20 novembre 2023, qu'aucune session de rattrapage ne sera organisée à l'issue de la publication des résultats auxdits examens comme le souhaitent ces derniers.

Parce que l'administration ne se gère pas dans la rue, encore moins sur les réseaux sociaux, le Minsanté a consenti, dans un cadre approprié, à écouter les revendications, des allégations sans fondements, ni preuves (pour la plupart) de la part de ces apprenants qui estiment avoir été injustement recalés aux récents examens nationaux.

Au terme des échanges, outre les solutions qui ont été trouvées séance tenante, trois mesures majeures ont été prises par le Patron de la Santé : la constitution d'un pool au niveau de la Direction des Ressources humaines pour la

réception, l'examen et la liquidation des requêtes au cas par cas au plus tard mercredi prochain ; la communication de leurs notes à tous les recalés et l'admission à tripler à titre exceptionnel, à ceux qui n'y étaient plus autorisés.

Ces mesures font suite aux réclamations des contestataires qui dans l'ensemble, hormis les questions de noms manquants sur les listes définitives et de matricules, tournaient autour des conditions d'admission.

De la réglementation sur les examens

Selon la lettre circulaire N°D35-77 du 02 septembre 2022 relative au rappel des dispositions d'évaluation des apprenants dans les écoles de formation des personnels sanitaires sous tutelle du Minsanté et la décision N°3747 du 26 octobre 2023, les conditions de réussite aux examens de passage et certifications sont les suivantes :

- avoir validé l'ensemble de ses domaines de formation ;
- avoir une moyenne générale d'au moins 12/20 au terme de toutes les évaluations.

Lesdites évaluations se font à trois niveaux

- les contrôles continus obligatoires pour tous. Organisés par les écoles, ils conditionnent l'admission aux autres évaluations. C'est dire qu'un apprenant qui n'a pas de note de contrôle continu a échoué d'office ;
- les séquences : évaluations trimestrielles (qui seront désormais semestrielles à partir de cette année académique 2023-2024) se font au niveau de la région avec une session de rattrapage avant les examens nationaux ;
- les examens nationaux qui ne prévoient pas de rattrapage se font en trois étapes à savoir l'écrit, la pratique et la soutenance.

Ceci ayant été dit, le Dr MANAOUA Malachie assisté à l'occasion de ses proches collaborateurs a réitéré aux grévistes que l'administration qu'il représente ne peut en aucun cas œuvrer pour leur échec, au contraire! Pour cela, il les a invité à plus de discipline, d'assiduité d'une part, à redoubler d'efforts au travail et à mettre toutes les chances de leur côté pour la

prochaine fois d'autre part.

Il est important de signaler que sur 30 000 candidats inscrits aux différents examens, seuls 1700 ont été recalés, parmi eux 950 absents. Quant aux taux de réussite, ils tournent autour de 90% pour le passage au niveau supérieur et 88% pour les certifications.

**José Margaret Ngo Nolga
et Clavère NKEN/CELCOM-
MINSANTÉ**



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

Visite d'entreprise

Les associations de consommateurs chez Cimencam !

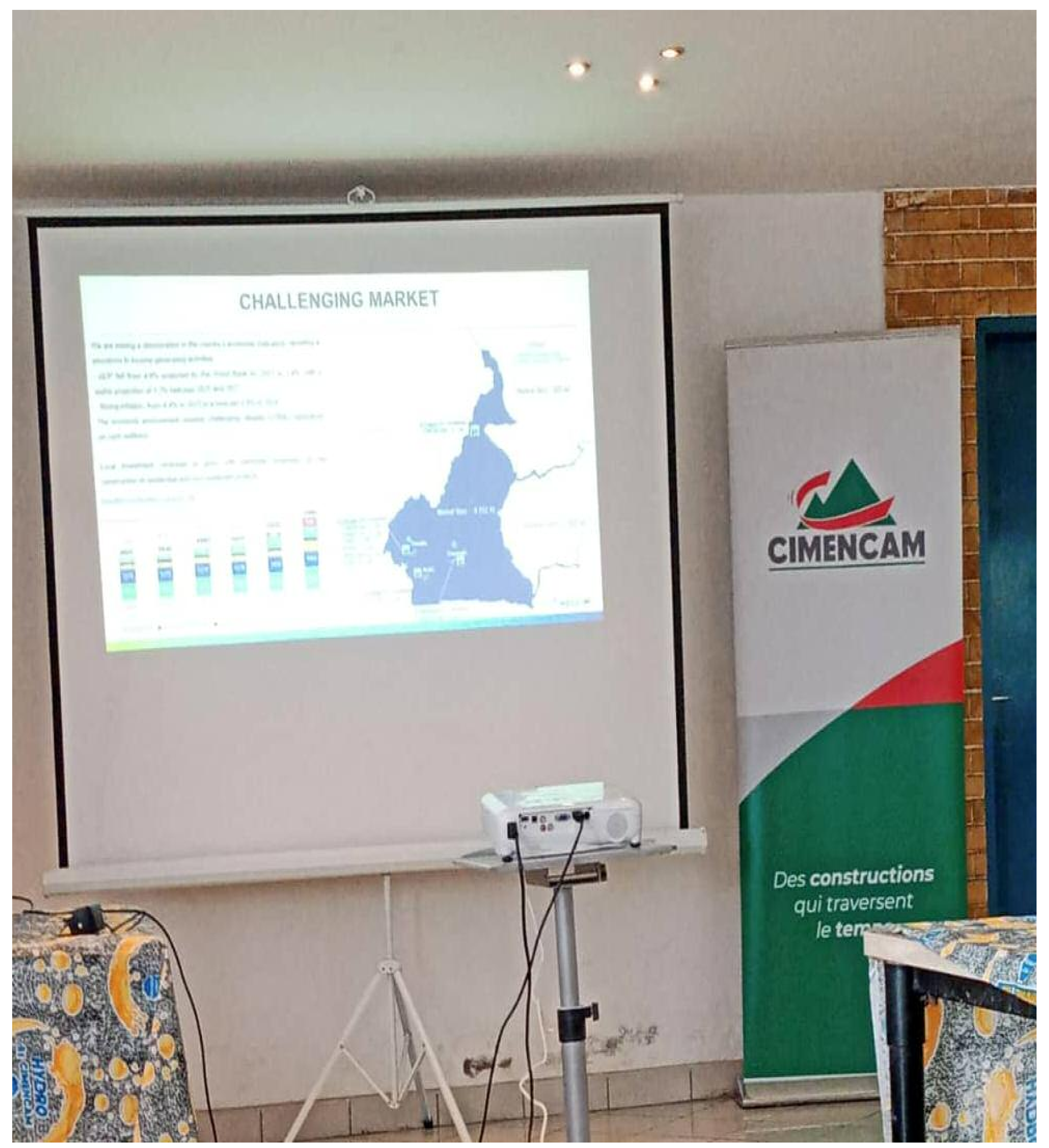
Le lundi 20 novembre 2023, à travers un exposé, Monsieur Éric TOULOU Directeur Ventes et Marketing de Cimencam a partagé avec les leaders du mouvement consumériste conviés, un ensemble d'informations sur la vie

de l'entreprise et les challenges actuels.

A la suite de ce brillant exposé, le Directeur général de Cimencam Monsieur Xavier LEGRAND s'est prêté au jeu des questions-réponses. Il a ainsi répondu à des questions variées allant des prix homo-

logués des sacs de ciment, de la capacité de la nouvelle usine à Figuil (région du Nord) qui débutera sa production dès janvier 2024, de la RSE, etc.

(c) Alphonse AYISSI



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE,
LES ÉPIDÉMIES ET PANDEMIES

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA
CECITE

N° 13-427 /CRP/MINSANTE/SG/DLMEP/PNL/Cé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF DISEASES CONTROL,
EPIDEMICS AND PANDEMICS

NATIONAL PROGRAMME FOR BLINDNESS
CONTROL

Yaoundé, le

13 NOV 2023

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Dans le cadre de la riposte contre l'épidémie de conjonctivite virale en cours dans notre pays ; le Ministre de la Santé publique informe les populations, que des conduites à tenir en fonction des signes cliniques des patients, sont disponibles au numéro vert 1510 du Centre de Coordination des Urgences de Santé Publique (CCOUSP). En cas de persistance des signes cliniques ou de complications, consulter un spécialiste dans la formation sanitaire la plus proche.


Dr. Marwanda Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
CELLULE DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND
CIVIC EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL
COMMUNICATION UNIT

Yaoundé, le

17 NOV 2023

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de la commémoration de l'an 4 de l'initiative Youth Connekt Cameroon qui vise à connecter les jeunes entre eux et aux opportunités, le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, **MOUNOUNA FOUTSOU**, donne un Point de Presse relatif à l'organisation de la première édition des Jeux Nationaux du Sport Extrascolaire (JENASESCO) et de la troisième édition du Salon International de Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunes (SIPROME-JEUNES), le lundi 20 novembre 2023 dès 14 heures à l'auditorium du Ministère de la Communication, afin d'éclairer l'opinion publique sur les enjeux de ces deux événements majeurs de l'action Gouvernementale en faveur de la jeunesse.


David Ketem
Journaliste

SURPOPULATION CARCÉRALE

4000 prisonniers libérés au Nigéria

Le Nigéria a annoncé le 19 novembre, par la voix du ministre de l'intérieur, la libération de 4.000 détenus, principalement ceux dont les amendes n'excèdent pas 1 millions de Nairas. Cette action intervient dans le processus de désengorgement des établissements pénitentiaires dont le taux de surpopulation est de 147% selon les nations unies.

4000, c'est le nombre de prisonniers libérés le 19 novembre. L'annonce a été faite par le ministre de l'intérieur, Olubunmi Tunji-Ojo le 19 novembre. « *Nous avons annoncé la libération de 4.068 prisonniers (...) détenus en raison de leur incapacité à payer leurs amendes* », a déclaré le ministre sur le réseau social X après sa visite au centre de détention de Kuje, près d'Abuja.



Cette action marque le début du processus de désengorgement des établissements pénitentiaires, initié par le président de la république Bola Tinubu, qui voudrait impulser une nouvelle dynamique au sein de l'administration pénitentiaire et la gestion des prisonniers. Ceci fait suite à un

rapport des Nations unies qui fait état d'un taux de surpopulation carcérale de 147 % dû au recours excessif à la détention provisoire. Souvent, les détenus patientent de nombreuses années avant d'être jugés.

Le porte-parole du ministre de l'intérieur a toutefois spéci-

fié la catégorie de détenus concernés par cette remise en liberté. Elle ne concerne que ceux dont les amendes ne dépassent pas 1 million de nairas. C'est donc un total d'amendes de 585 millions de nairas que le ministre Olubunmi Tunji-Ojo a annulé.

Redigé par: Tonye.D

VINCENT SOSTHÈNE FOU DA

« Le Canada et les États-Unis doivent payer aux africains une taxe d'émigration »

Pour l'universitaire, cette migration internationale conduit au dépeuplement de régions entières, avec une perte manifeste de bien-être pour les facteurs fixes.

« *Le Canada, les États-Unis et l'Europe doivent payer au continent africain une taxe d'émigration. Beaucoup m'interpellent depuis des mois. Le Canada est le nouvel eldorado des diplômés 100% made in Africa. Ils sont nés ont grandi et ont été formé sur le continent. Mais professionnellement c'est au Canada qu'ils s'expriment. Offrent leurs services après une mise à niveau certes mais aussi après avoir déboursé pas moins de 3 millions de FCFA pour la constitution des dossiers* », soutient-il.

« *Oui cette migration internationale conduit au dépeuplement de régions entières, avec une perte manifeste de bien-*



être pour les facteurs fixes. Tout aussi crucial, l'exode de la main-d'œuvre prive également le Continent d'émigration de leurs membres les plus qualifiés et les plus dynamiques. Cette « fuite des cerveaux » est l'objet d'une grande inquiétude dans les pays

d'origine, d'autant plus qu'actuellement, les régions d'accueil semblent tout mettre en œuvre pour encourager l'immigration qualifiée », ajoute Vincent Sosthène Fou da.

« *Il faut penser à une compensation financière dès le départ. Il revient aux pays du*

Continent de mettre rapidement en place une taxe en fonction du niveau de formation des candidats à réclamer directement au gouvernement des pays d'accueil », a-t-il conclu.

SINCE 1919

**BUBBLE
UP** SOURCE
DU PAYS

**UNE VAGUE
DE FRAÎCHEUR!**
DEPUIS +DE 100 ANS